



Région académique
NOUVELLE-AQUITAINE



Collège Panchon d'Arsac

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 18/06/2020**

Année scolaire : 2019/2020

Numéro de séance : 8

Date de convocation : 08/06/2020

Présidence de : Xavier BUNEL, Principal

Quorum : 15

Nombre des présents : 23

Nombre d'absents excusés : 4

SOMMAIRE	Décision	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	N°
DES QUESTIONS TRAITÉES	Avis				
	Vote				
	Extrait				
	Motion				
				désignation	
1) Approbation des PV des CA du 18/02/20 – 05/05/20 et 15/05/20	3 votes	4	43-38-35		
2) compte financier 2019	vote	4-5	46		
3) affectation des résultats du compte financier	vote	5	45		
4) DBM pour information		5-6			
5) DBM pour vote : remboursement assurance du Département	vote	6	37		
6) admission en non-valeur	vote	6	41		
7) répartition des logements par nécessité absolue de service	vote	6	40		
8) projets pédagogiques 2020/21 : répartition des moyens par discipline, enseignement de compléments (options AP/EPI),					

projet d'accueil des élèves de 6ème	vote	6-7	39
9) convention groupement de commandes de denrées alimentaires – exercice 2021	vote	7	42
Convention de groupements de commandes de contrôles techniques obligatoires (2021-2024)	vote	7	34
10 point de situation :			
- réouverture du collège – mise en conformité		7-8	
- avenant au protocole sanitaire : crise sanitaire printemps 2020 – chronologie			
- lecture d'un courrier rédigé par les agents de service du collège			
- organisation fin d'année			
11) <u>questions diverses</u> :			
Liste des fournitures scolaires	vote	8-9	36

Signatures

Le Président

Les secrétaires de séance,

X. BUNEL

N. MOSCOPOULOS – A. RUFFEL

PRESENCE AU CONSEIL CF LISTE D'EMARGEMENT

Séance du : 18/06/2020

Qualité	Titulaires	Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement				
	Adjoint				
	Gestionnaire				
	CPE				
				
				
Elus locaux	Collectivité de rattachement				
	Groupement de commune				
	Commune siège				
	Commune siège				
				
				
Personnalité qualifiée					
Total					
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement				
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de santé				
Total					
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves				
	Elèves				

Total

Le Conseil d'Administration du collège Panchon s'est réuni le jeudi 18 juin 2020 sous la présidence de M. Xavier Bunel, Principal. La séance a été ouverte à 17h35, le quorum étant atteint (23 membres présents).

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Moscopoulos, représentante des personnels IATOSS et Mme Audrey Ruffel, représentante enseignante suppléante.

Mme Branas-Velu, agent comptable, et M. Vinet Thierry, fonds de pouvoir sont invités au CA.

M. Le Principal souhaite la bienvenue à Madame Panozzo qui représente la commune d'Arsac (adjointe vie scolaire) et qui remplace M. Songy.

1) Approbation des PV des CA du 18/02/20, 05/05/20 et 15/05/20 : 3 votes

- approbation PV du CA du 15/05/20 : Mme Ladjili souhaite que soit ajoutée au PV sa question « est-ce que nous allons parler pédagogie dans ce CA ». M. le Principal répond que les débats intervenus après le vote n'ont pas lieu d'être actés dans le PV.

Mme Ruffel fait remarquer que les listes d'émargement des deux derniers CA n'ont pas été communiquées. M. Reis précise qu'elles ont été fournies avec les PV.

Les enseignants font remarquer qu'ils n'ont pas eu en copie la note du DASEN qu'ils avaient demandé lors du CA du 15/05/20. M. le Principal répond que ce courrier lui avait été adressé à titre personnel.

Vote : 20 pour – 3 abstentions

- approbation PV du CA du 05/05/20 : Les enseignants demandent que le vote de M. Lejemtel ne soit pas pris en compte car il ne siégeait pas en tant que représentant des personnels au CA ce jour-là. M. Le Principal confirme que M. Lejemtel est considéré pour cette séance comme invité, en tant que CPE stagiaire et que son vote n'est pas pris en compte.

Vote : 21 pour – 2 abstentions

- approbation PV du CA du 18/02/20 : Mme Train indique que seuls les PV de 2019 sont sur le site du collège. M. Le Principal répond que le PV du 18/02/20 sera mis sur le site après le vote de ce soir.

Vote : 21 pour – 2 abstentions

2) Compte financier 2019 : vote

M. Le Principal fait lecture du rapport de gestion de l'ordonnateur – cf annexe

Il remercie Mme Moscopoulos pour son travail minutieux auprès des familles pour leur faire bénéficier des aides (bourses, fonds social, CADA).

Le dépassement des dépenses prévues au service ALO sera comblé par un prélèvement sur les fonds de réserve.

M. Le Principal remercie Mme Got et le service de Mme Mérignac pour les dotations en matériel informatique et mobilier (rénovation CDI)

Les dépenses en viabilisation sont stables.

On finit juste à l'équilibre au service SRH alors même que le Département a aidé.

M. Le Principal remercie le chef cuisinier et son équipe pour leur travail relatif aux objectifs fixés en 2019 (développement durable, tri des déchets, suremballage...)

Mme l'Adjointe gestionnaire indique qu'il a fallu acheter beaucoup de vaisselle et de matériel en lien avec l'augmentation importante du nombre d'élèves demi-pensionnaires et précise que l'année 2020 sera similaire.

M. Le Principal sollicite les services du Département pour aller au bout du projet de restructuration du passage au self.

M. Le Principal demande à Mme Got ce qu'il en est concernant l'acquisition par le Département des 4 préfabriqués qui sont actuellement en location. Mme Got répond qu'elle va se renseigner.

M. Le Principal dit qu'il est satisfait de la rénovation du CDI durant l'été, projet prévu lorsqu'il est arrivé au collège en 2017 et il est content pour M. Mitayne, professeur documentaliste.

M. Le Principal remercie à nouveau Mme Moscopoulos pour le travail à venir au service de gestion en termes de facturation selon la conjoncture actuelle, ce qui représente des heures de travail.

Mme l'Adjointe gestionnaire fait état des indicateurs de gestion – cf annexe

Service AP : les activités d'enseignement prévues au budget n'ont pas été réalisées en totalité. Les dépenses liées aux actions artistiques, culturelles, scientifiques, à l'orientation ou la découverte des métiers sont passées de 11.70 € à 15.14 € par élève. Les déplacements pour la journée ont augmenté de 171%. 2 séjours ont été proposés aux élèves (Andalousie et Paris).

Service VE : le montant important qui apparaît à ce service est lié aux salaires des AED et des AESH. Ces dépenses sont financées par l'Etat et le Département.

Le dispositif « devoirs faits » fait apparaître un reliquat qui n'a pas varié en 2019.

L'aide aux familles : les crédits de l'Etat au titre du fonds social ont été moins sollicités ; en contrepartie, l'aide du Département aux familles en difficultés a augmenté de 33%.

Service ALO : la ligne « entretien » augmente de 27%. Les charges de viabilisation sont stables malgré l'arrivée des modulaires à l'été 2019.

Service SRH : le coût de revient moyen d'un repas est satisfaisant (1.76 €) avec plus de 21% de denrées issues de l'agriculture biologique, de circuits courts ou de producteurs locaux. La ligne « entretien » est en forte hausse. L'entretien et les réparations ont été financés par la DSM SRH.

Service BN : 101 élèves boursiers en 2019 pour 112 en 2018. Suite à un rappel de la DSDEN des Pyrénées Atlantiques qui centralise les bourses de collège, la prochaine campagne (2020/2021) s'arrêtera véritablement aux vacances de Toussaint et non jusqu'à Noël comme les années précédentes.

Le collège a reçu du Département un soutien important puisqu'il s'élève à 152 530 €.

Malgré la crise sanitaire du printemps 2020, les objectifs restent les mêmes.

Mme l'Agent Comptable explique le résultat du collège (dépenses de fonctionnement). Ce résultat qui est correct, dégage une somme de 6 322€ qu'il convient d'affecter entre les services ALO et SRH. Elle suggère que l'an prochain ces deux services soient fusionnés en un seul compte de classe 1.

La capacité d'autofinancement s'élève à 6 800.87 € et correspond à l'excédent de ressources.

Le fonds de roulement s'élève à 79 829.40 € et concerne les réserves mobilisables et les stocks.

Le besoin en fonds de roulement est bien géré puisqu'il est négatif.

La trésorerie est dans la moyenne idéale puisque le collège a 44 jours d'autonomie pour régler les mandats (29 de moins qu'en 2018, cela est dû aux créances du voyage en Normandie).

Taux de non recouvrement des créances (4,72 %) : le collège a effectué un gros travail de gestion auprès des familles en difficultés financières (bourses, fonds social, CADA) puisque le taux de recours à l'huissier est faible.

En conclusion, la gestion financière et comptable de l'établissement est très rigoureuse, l'analyse financière de la gestion du collège est satisfaisante.

M. Le Principal remercie solennellement Mme l'Adjointe gestionnaire pour son travail de gestion et la qualité de son travail durant les trois années où il a eu l'honneur de diriger le collège.

Vote : pour à l'unanimité

3) Affectation des résultats du compte financier : vote

Il convient de procéder au vote de l'affectation des réserves de 2019 : 254.19 € au service SRH et 6 067.81 € au service ALO.

Vote : pour à l'unanimité.

M. Le Principal remercie Mme l'Agent Comptable et M. Le Fondé de Pouvoirs qui remercient à leur tour Mme l'Adjointe Gestionnaire et Mme Moscopoulos pour leur travail.
Ils quittent le CA à 18h37.

4) DBM pour information : cf annexe

Mme l'Adjointe Gestionnaire fait état des reliquats des différentes subventions qui sont reportées sur l'exercice 2020.

Un complément de DSM pour le service ALO de 11 932 € a permis de prendre en charge le remplacement des portes des toilettes.

Elle indique que les dépenses liées à la crise sanitaire sont très importantes (gel hydro alcoolique, gants, lingettes, MOP, poubelles, virucides, lavettes, rubalise, scotch, peinture pour marquage au sol, masques

papier, café, bouteilles d'eau 50 cl, gobelets...). M. Erismann demande si le collège va recevoir une subvention spécifique. Non, aucune demande n'a été faite en ce sens car il y a de l'argent dans les fonds de réserve et que les charges de viabilisation seront moindres. Le compte financier 2020 va sûrement dégager un excédent important.

Mme Ladjili souhaite savoir si des collèges ont reçu une subvention du Département. M. Le Principal répond qu'il ne sait pas. A court terme, chaque établissement s'est débrouillé tout seul. Mme l'Adjointe Gestionnaire précise qu'il convient de réorganiser les dépenses du collège, notamment le service ALO.

5) DBM pour vote – remboursement assurance du Département : vote

Remboursement d'assurance du Département de 3 229.35 € lié aux orages de novembre 2019.

Vote : pour à l'unanimité

6) Admission en non-valeur : vote

La somme de 227.43 € correspond à un trop perçu de salaire d'un ancien personnel du collège qui est en situation de surendettement. Cette charge pour l'établissement sera inscrite au service ALO.

Vote : pour à l'unanimité

7) Répartition des logements par nécessité absolue de service : vote

Ce vote permet l'attribution des 3 logements par convention pour occupation par nécessité absolue de service au Principal, Principal Adjoint et à l'Adjointe gestionnaire.

Vote : pour à l'unanimité

8) Projets pédagogiques 2020/2021 : répartition des moyens par discipline, enseignement de compléments (options AP / EPI), projet d'accueil des élèves de 6ème : vote – cf annexes

M. Le Principal présente le document de travail issu de la commission permanente du 9 juin 2020. Il précise qu'il ne souhaite pas refaire les débats.

Il remercie M. Mitayne pour son implication dans la valorisation des réussites des élèves du collège.

M. Blaess demande pourquoi les élèves ont le choix entre 2 heures de latin ou de grec et pas les deux. M. Le Principal Adjoint répond que ce n'est pas possible car cela entraîne des contraintes sur les emplois du temps et une amplitude horaire qui ne le permet pas.

Mme Ladjili réindique son souhait d'un groupe unique des élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} pour l'option « chant choral ». Monsieur le principal lui répond qu'il n'a pas retenu cette proposition dans le projet qu'il soumet au vote.

M. Le Principal explique le choix n° 2 validé par la commission permanente quant au coût horaire par discipline. Le choix n°2 est une proposition plus équilibrée au regard du nombre d'élèves par classe. Si ce choix n'est pas voté, alors il proposera au vote le choix n° 1, celui validé par le conseil pédagogique. Si aucun des deux choix n'est voté, il faudra alors, selon la législation, convoquer un CA extraordinaire dans lequel il présentera à nouveau le choix n°2. Il précise qu'il votera Pour au projet du choix 2 et en cas de vote négatif, s'abstiendra pour le vote du choix 1.

Mme Tazia et M. Deslandes expliquent le travail de réflexion du choix n°1 élaboré par les enseignants. Mme Ruffel précise que les élèves de 4^{ème} sont moins motivés et que les risques de décrochage sont plus importants.

M. Le Principal demande si un membre de la commission permanente souhaite expliquer le travail de réflexion du choix n°2. Mme Marino dit qu'il est assez difficile pour un élève de 4^{ème} d'avoir une journée entière de travail en groupe au 1^{er} trimestre. Les enseignants précisent que c'est une question d'organisation des emplois du temps et que rien n'oblige à avoir tous les cours en groupe le même jour. Une élève intervient pour dire qu'au contraire les travaux en groupes sont moins fatigants.

M. Le Principal Adjoint intervient pour expliquer que l'augmentation des effectifs avec des classes de 30 élèves nécessite le rétablissement d'un équilibre sur les niveaux pour le nombre d'heures en espagnol en 5^{ème} avec 0.5 heure en plus pour la découverte de la langue, en continuité de ce qui se fait en anglais en 6^{ème}.

Mme Ruffel dit que le choix n°2 n'est pas pertinent.

Les enseignants demandent une suspension de séance à 19h14. Accordée.
Reprise de la séance à 19h24

Vote choix n° 2 : pour : 3 - abstention : 11 - contre : 9
Vote choix n°1 : pour : 9 - abstention : 14 - contre : 0

Le choix n°1 est donc retenu.

M. Le Principal informe qu'un stagiaire en mathématiques est prévu en plus. Le collège conserve les mêmes moyens en AED que cette année avec une hausse d'effectifs.

9) convention groupement de commandes de denrées alimentaires – exercice 2021 : vote

Cette convention autorise le chef d'établissement à signer les bons de commandes alimentaires.

Vote : pour à l'unanimité

convention groupement de commandes de contrôles techniques obligatoires (2021-2024) : vote

vote : pour à l'unanimité

10) point de situation : réouverture du collège – mise en conformité :

- Avenant au protocole sanitaire : crise sanitaire printemps 2020 – chronologie : cf annexe

Il a été envoyé aux membres du CA la chronologie de tout ce qui a été effectué depuis le 9 mars 2020. Elle peut être complétée par le nouveau protocole qui est mis en place actuellement pour être effectif le 22 juin et qui permettra d'accueillir les 6èmes et le 4èmes les lundis et jeudi, et le 5èmes et les 3èmes les mardis et vendredis. (Message pronote de M. Le Principal du 16/06/2020).

Concernant l'entretien des locaux, le décret du 15 juin n'étant pas encore paru, les agents ont pour mission de revenir à un nettoyage quotidien des locaux et non à une désinfection après chaque passage.

Deux fiches de signalement ont été rédigées à distance par un personnel en arrêt de travail, qui s'est fait le relais de ses collègues au sujet des masques et des produits nettoyants et désinfectant, tous virucides à la norme EN14476. Note positive : le produit virucide livré ce jour est écocert, c'est-à-dire avec zéro allergène et 99% des ingrédients d'origine naturelle.

- Lecture d'un courrier rédigé par les agents de service du collège : cf annexe

Ce courrier est lu par Mme Ferreira Neves, représentante ATTEE suppléante.

Mme Got tient à remercier les ATTEE qui ont pensé à l'accueil des élèves. M. Le Principal se joint à elle.

M. Le Principal évoque les deux fiches SST qui ont été transmises aux membres du CA. Mme Ladjili intervient pour dire que quatre fiches SST ont été déposées et que seulement deux ont été transmises. M. Le Principal répond qu'il y reviendra plus tard et expliquera pourquoi seulement deux ont été envoyées sur les quatre.

Mme Ladjili se dit être choquée par la dernière phrase page 2 de la fiche n°1, à savoir : « personnel rédacteur absent du collège (confinement puis arrêt jusqu'aux congés d'été) l'empêchant de s'exposer à un quelconque risque de contamination sur son lieu de travail. » Cela voudrait-il dire que ce personnel n'aurait eu le droit de parler que si elle avait été là ? Mme Ladjili rappelle que Mme Goyon est membre de la CHS et fait lecture de la définition du mot « protocole ». Elle défend Mme Goyon en indiquant que cette dernière n'a fait que pointer du doigt les petits manquements et regrette le manque d'un protocole écrit pour la désinfection des postes de travail qui engage donc la responsabilité individuelle de l'enseignant si aucun protocole écrit n'a été fourni.

M. Le Principal répond que l'auteur de la fiche SST ne s'expose pas directement à un risque puisqu'il est en arrêt et rappelle que l'on parle pour soi lorsqu'on rédige une fiche de signalement.

Mme Ruffel demande ce que Mme Goyon aurait dû faire en tant que membre de la CHS au niveau juridique pour signaler un danger collectif.

M. Le Principal rappelle le temps qu'a passé Mme l'Adjointe gestionnaire pour faire en sorte que cela

fonctionne.

M. Erismann, sans remettre en cause la bonne volonté de la Direction et des agents de service, demande pourquoi utiliser un produit désinfectant non virucide : Mme l'Adjointe gestionnaire répond que le produit désinfectant était bien virucide selon le protocole de la norme EN 14476, l'IDOS est actif sur le virus H1N1 à 20, pour un temps de contact de 15 minutes. Les agents de service sont restés vigilants au quotidien. M. Le Principal dit que Mme l'Adjointe Gestionnaire a dû faire face à des achats compliqués. Les lingettes désinfectantes achetées étaient bien virucides mais avec un temps de séchage de 15 minutes.

Mme Ruffel souligne que chaque fois qu'un problème a été signalé, une réponse a rapidement été apportée et qu'à aucun moment les enseignants n'ont mis en doute les efforts déployés par Mme Villeneuve pour permettre un fonctionnement optimal avec les moyens qui étaient les siens.

M. Erismann dit que prenant en compte les réponses apportées par la Direction du collège, nous pouvons comprendre que Mme Goyon écrit dans la fiche SST que le produit n'était pas virucide alors même qu'il l'était mais pas à la norme EN14476. Ces propos sont de nouveau confirmés.

- organisation de fin d'année :

M. Le Principal explique la phase 3 du déconfinement (information transmise aux familles ce jour via pronote) : à compter du 22/06 les élèves de 6ème et 4ème sont accueillis le lundi et jeudi et ceux de 5ème et 3ème le mardi et vendredi. Les salles restent fixes pour chaque classe.

Une parent d'élève demande jusqu'à quand ont cours les élèves : jusqu'au vendredi 3 juillet midi.

Mme Ladjili demande si la cour de récréation séparée en deux pourrait perdurer : la direction n'y a pas encore réfléchi.

Mme Ruffel demande si les cours reprennent normalement le 22 juin (sonnerie, horaires fixes). M. Le Principal Adjoint répond négativement et précise que les élèves auront cours en classes entières selon les emplois du temps figurant sur pronote (pas de groupe pour les sciences).

Le lavage des mains des élèves perdure également.

Mme Ladjili demande si de tels changements sont vraiment nécessaires pour 15 jours d'école. M. Le Principal répond qu'on essaie de répondre à une demande des parents et des élèves qui veulent revenir au collège.

M. Le Principal informe qu'il a déposé un appel à candidatures pour la mise en place de stages de remise à niveau et de soutien au profit des élèves fin août. 4 volontaires à ce jour.

Le collège n'a reçu aucune consigne pour envisager les programmes l'année prochaine.

Concernant la remise des manuels scolaires, M. Le Principal Adjoint informe sur les dates et les modalités ; Les élèves qui ne reviennent pas en cours ont la possibilité de les rapporter le mercredi 24/06 ou le mercredi 1^{er} juillet (jour où les élèves de 3^{ème} viennent au collège pour avoir l'exeat et l'avis d'affectation au lycée).

11) Questions diverses :

Liste des fournitures scolaires :

Il y a une faute de frappe en dernière page de la liste des fournitures pour les 3èmes : prennent à la place de « prennent ».

M. Blaess demande si l'achat du workbook en anglais est bien utile car très peu utilisé par les professeurs en anglais. Chaque enseignant qui l'utilise pourrait demander à la rentrée aux élèves de l'acheter. M. Le Principal répond que l'achat par les familles d'un cahier d'exercices est interdit par la réglementation officielle, donc vote inutile car illégal. Il demande si un membre s'oppose à la liste de fournitures telle qu'elle est présentée : non

M. Erismann dit qu'il trouve anormal que le matériel d'arts plastiques (feuilles canson déposées dans la classe) soit conservé par le professeur et distribué aux élèves en classe et s'interroge sur le rendu aux élèves en fin d'année scolaire. Les familles qui achètent les feuilles « paient-elles » pour celles qui n'en n'achètent pas ? Mme Moscopoulos précise que les enseignants d'arts plastiques passent des commandes de matériel chaque année, dont des feuilles canson. Un délégué élève indique qu'il suffit en fin d'année de demander à l'enseignant sa pochette pour la récupérer. M. Erismann ajoute que les élèves ne devraient pas avoir à demander. Mme Ladjili précise qu'elle fera remonté à sa collègue d'arts plastiques les remarques de M. Erismann.

Enola Rigaut quitte le CA à 20h25 – 22 membres présents

Vote : pour : 21 - abstention : 1 - contre : 0

M. Le Principal prend la parole pour parler des deux autres fiches SST non diffusées aux membres car trop personnelles. Ces fiches ont engendré deux arrêts de travail de deux personnels. La CPE du collège a très mal vécu d'avoir été mise en cause et est donc en arrêt de travail.

Il y a eu ensuite débat entre une représentant syndicale et le chef d'établissement, puis des explications entre le CPE stagiaire et la représentante syndicale, ce qui a entraîné un arrêt de travail de cette dernière jusqu'aux vacances d'été. Les enseignants parlent d'agression verbale avec témoins quand M. Bunel et M. Reis évoque une discussion où le ton est monté, sans plus, preuve en était que l'enseignante en question a ri.

M. Le Principal indique avoir reçu une quarantaine de lettres en soutien à cette représentante syndicale. Il précise que pour lui cet événement est le point culminant d'une situation qui n'a cessé de se dégrader. Il émet deux hypothèses quant à cette situation : un manque de communication du chef d'établissement ou climat ancien malsain. Il répond à la première en disant qu'il est muté à la rentrée prochaine. La 2^{ème} hypothèse vue avec les inspecteurs, le conseiller de prévention du Département et le DASEN conclut à un besoin pour le collège de poser les débats sur la table. Le principal a demandé la réactivation de la formation DAFPEN sur les règles de fonctionnement collectif interrompue par le confinement mais de façon à ce qu'elle soit beaucoup plus suivie sur l'année.

Mme Ruffel demande s'il serait possible de réunir un groupe d'enseignants avec M. Le Principal Adjoint, Mme la CPE et si possible avec les AED afin de repartir sur des bases sereines et nouvelles à la rentrée.

M. Le Principal indique qu'il n'est pas sûr du tout que Mme la CPE revienne au collège avant les congés d'été.

M. Léglise fait remarquer qu'il s'agit de conflits en interne. M. Le Principal répond qu'il ne peut quitter le collège sans évoquer ce problème de conflits qui influe sur tous les débats de ce soir.

M. Erismann fait remarquer le ressenti d'une dégradation préjudiciable pour les élèves et les parents d'élèves au cours des 18 derniers mois. Il regrette l'immobilisme de ces 18 derniers mois contrairement à la première année de travail avec M. Bunel qui a été extraordinaire et dynamique. Il conclut que des échanges sont indispensables afin de repartir sur de bonnes bases l'an prochain.

Mme Got fait remarquer à son tour qu'elle se limite sur la forme de ses interventions pour ne froisser personne. Elle dit s'autocensurer dans ses interventions lors des CA car les instances sont assez tendues. Elle encourage la concertation et l'échange au sein de l'équipe pédagogique.

M. Le Principal informe que les deux personnes ayant déposé une fiche SST ont été orientées vers le médecin de prévention. Il constate que le problème est très profond, dure depuis plus de 10 ans et ne se l'explique pas. Mme l'Adjointe Gestionnaire confirme.

M. Blaess souhaite savoir si les élèves auront de « vrais cours » jusqu'au 3 juillet. M. Le Principal répond que les enseignants feront cours jusqu'au vendredi 3 juillet à midi. M. Erismann fait la demande d'un message adressé à la communauté des parents sur ce point.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h47.

